

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2018

Présents : MM MASSIAS, FOURNIER, SAVIGNAT, ROCHER, SOULAT, PATTEUW, TUYERAS, GRANET
Mmes PERILLAUD, VALLADE, DELHOMMEAU, CORDEAU
Absentes et excusées : Mmes DEVESNE, LEBRAUD
Séance ouverte à 20H40
Mme Monique PERILLAUD a été désignée secrétaire de séance.

LE RGPD (REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DES DONNEES) : ACCOMPAGNEMENT PROPOSE PAR L'ATD16

Le Conseil Municipal décide de confier à l'ATD 16 la mission concernant notre règlement général de protection des données (RGPD). Délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Toujours dans le cadre de la protection des données, notre prestataire JVS Mairistem nous propose un nouvel avenant pour la mise en place du RGPD et propose des moyens automatisés sur la transmission des données (REU, PASRAU...)

ADHESION DU SYNDICAT D'EAU DU SUD CHARENTE AU CENTRE DE GESTION

Le Centre de Gestion demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la nouvelle adhésion du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Sud Charente. Accord du Conseil Municipal.

AVENANT « ALPES CONTROLES » POUR LA CANTINE

La cantine étant de plus en plus louée, il est nécessaire de procéder au contrôle des équipements, notamment le gaz, le Conseil municipal décide donc de signer le nouvel avenant : vérification des installations ou des équipements techniques en exploitation gaz. Coût : 80 €.

DESIGNATION D'UN SUPPLEANT POUR LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE (REU)

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 a réformé les modalités de gestion des listes électorales et crée le Répertoire Electoral Unique (REU) dont la tenue est confiée à l'INSEE.

La commission de contrôle remplace la commission administrative. Elle est composée d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du TGI.

Eliane DELHOMMEAU donne son accord pour être la conseillère municipale titulaire et Gilbert PATTEUW est nommé suppléant.

RAPPORT DU SIAEP

Nous avons reçu le rapport 2017 sur le prix et la qualité de l'eau du SIAEP ainsi qu'une plaquette de présentation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Accord du Conseil Municipal qui approuve le rapport.

TRANSFERT DE COMPETENCE « ENFANCE JEUNESSE » A LA CCCL

Vu la loi Notre et suite à la conférence des maires de la CCCL le 24 octobre 2018, et après lecture par Mr le Maire de la lettre de Mr BOUTY, Président de la CCCL, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce transfert de compétences. Coût : 12,65 €/ habitant.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE PAR LES GERANTS DU MULTIPLE

Retour sur le montant de la location par les gérants du multiple avec une mise au point sur les dates :

- Un tarif été du 1^{er} mai au 31 octobre (sans chauffage) : 60 €
- Un tarif hiver du 1^{er} novembre au 31 avril (avec chauffage) : 100 €

DON DE LA MAISON DE Mme LAPARRE A LA COMMUNE

Une visite prochaine de la maison est demandée par le Conseil Municipal.

PRIX DE VENTE ET ATTRIBUTION NUMERO PARCELLAIRE VENTE DES BIENS DE SECTION « Le Piquet » à Peyras ET « Les Barussies » :

Mr le Maire rappelle que lors de sa séance du 07/09/2018, le Conseil Municipal a confirmé la vente d'une partie du bien de section cadastré F 665 à Mr et Mme MANENT et à Mme VILLAUTREIX ainsi que la vente du Bien de section « Les Barussies » cadastré A 688 à Mr et Mme QUICK, Mr EGAN et Mr DUDOUIT.

Le Conseil Municipal établit le prix de vente pour chaque parcelle à 0,50 €/m2.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Informations « Bois pour Tous » : Ce dispositif propose du bois de chauffage à 10 € le stère pour les ménages touchés par la précarité énergétique en Charente Limousine.
- Zonage d'assainissement du Bourdeau :
Concernant l'étude du zonage les subventions sont :
 - Département : 437,50 €
 - Agence de l'Eau : 2010 €
 - Il reste à la charge de la commune : 902,50 €
- Il n'est plus nécessaire de faire de déclarations de récolte de vins pour les particuliers dont la récolte de vins est réservée à leur consommation personnelle.
- Versement d'aides aux habitants des communes sinistrées par la grêle du 04/07/2018. Ces aides votées par les collectivités sont versées sur un compte bancaire de la Croix Rouge.
- Pour la redevance GEMAPI, le montant est de 6,59 €/habitant en 2018 et passera à 5,57 €/habitant en 2019.
- Information SIGIV : nécessité de refaire les milieux naturels en effaçant quelques étangs, à voir au cas par cas.
- Colis de Noël : 117 colis de Noël pour 2018 seront préparés à la cantine le 14 décembre à 20H. Un RDV est pris à Super U de Chabonais le 19 novembre à 9H00

pour le choix des ingrédients avec Michel GRANET, Nicole et Michel FOURNIER, Gilbert SOULAT, Eliane DELHOMMEAU et Mylène CORDEAU.

- Une réunion de la commission des travaux est programmée le samedi 17 novembre à 9H00 à la mairie ainsi qu'une réunion de la commission communication le mardi 20 novembre à 10H00.

Fin de la séance à 23H00